

Message

Budget 2019 et planification financière 2019-2022 pour le fonds de financement de l'investissement et de la gestion des immeubles de l'Etat (Fonds FIGI)

Le Conseil d'Etat du Canton du Valais

au

Grand Conseil

Madame la Présidente du Grand Conseil,
Mesdames et Messieurs les Députés,

Conformément aux dispositions de l'article 8 alinéa 1, 2 et 3 de la loi sur du fonds de financement de l'investissement et de la gestion des immeubles de l'Etat (Fonds FIGI), le Conseil d'Etat a l'honneur de soumettre à votre examen et à votre approbation, avec le présent message, le projet de décision concernant le budget 2019 du fonds de financement de l'investissement et de la gestion des immeubles de l'Etat (Fonds FIGI).

Ce message présente également la planification financière pour les années 2019 à 2022, en application de l'article 8 alinéa 5 qui prévoit que cette dernière soit établie chaque année et soumise au Grand Conseil, pour qu'il en prenne connaissance, en même temps que le budget.

1. Budget 2019, données financières

En mai 2018, le Parlement a adopté la loi sur du fonds de financement de l'investissement et de la gestion des immeubles de l'Etat (Fonds FIGI). Le budget 2019 est donc le premier de ce nouveau fonds. Selon l'article T1-1 de la loi sur le Fonds FIGI, les immeubles propres de l'Etat sont repris dans un délai de trois ans dans le fonds pour être inscrits à son bilan. Le travail préparatoire est conséquent puisqu'il y a lieu de mettre en place une base de données informatisée de plus de 550 bâtiments.

Le Service des bâtiments, monuments et archéologie (SBMA) va s'atteler à la mise en place de cette base de données durant tout l'exercice 2019. Ce travail consistera à mettre en commun les différentes bases de données disponibles dans les différents services de l'Etat du Valais et de faire un relevé numérique exhaustif de tous les bâtiments en possession de l'Etat. Il s'agit d'un travail méticuleux fondamental à la connaissance du parc immobilier. Cela permettra de connaître avec précision les surfaces nettes et brutes de chaque ouvrage et de mettre en relation ces surfaces avec les services qui occupent ces locaux. Ces travaux de relevé seront attribués à des mandataires externes car il s'agit d'une opération unique nécessaire au fonctionnement du FIGI.

Par la suite, des ressources internes (dès 2019) gèreront les bases de données et fourniront des plans avec surfaces pour chaque service utilisateur.

Grâce à cette mise en place, un premier lot de bâtiments pourra être intégré au fonds dès 2020, ce qui permettra de procéder à la facturation aux services. Pour

2019, les montants sont récupérés globalement auprès de l'Administration cantonale des finances.

(en millions de francs)	Budget 2019
Compte de résultat	
3 Charges	46.1
30 Charges de personnel	4.2
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	36.0
33 Amortissement du patrimoine administratif	5.9
4 Revenus	46.1
42 Taxes	17.3
43 Revenus divers	0.7
44 Revenus financiers	28.1
Total du compte de résultat	0.0

Compte des investissements	
5 Dépenses d'investissement	27.7
50 Immobilisations corporelles	27.7
6 Recettes d'investissement	3.7
63 Subventions d'investissement acquises	3.7
Investissements nets	24.0

Compte de financement	
Total du compte de résultat	0.0
Amortissements du patrimoine administratif	5.9
Investissements nets	24.0
Insuffisance de financement	18.1

Avec des charges et des revenus de 46,1 mios, le compte de résultats du fonds FIGI est équilibré au budget 2019. Les dépenses nettes d'investissement sont prévues à hauteur de 24,0 mios. Compte tenu des amortissements du patrimoine administratif de 5,9 mios, l'insuffisance de financement se monte à 18,1 mios.

Charges de personnel

Les charges de personnel sont prévues à 4.2 mios et représentent 19.05 équivalents plein temps (EPT). 14.05 EPT proviennent du Service des bâtiments, monuments historiques et archéologie. Les 5 autres postes sont des postes nouveaux. Il s'agit de :

	Fonction
1	Manager du Fonds FIGI et spécialiste SAP
1	Gestionnaire des bases de données
1	Secrétaire
1	Dessinateur
1	Spécialiste USPI

Ces postes sont pérennes dans le temps, c'est pourquoi ils sont additionnés aux 14.05 collaborateurs provenant du SBMA.

Cette manière de fonctionner permettra d'avoir une vision globale des aspects immobiliers et de l'occupation des surfaces à l'Etat du Valais.

Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

Les charges de biens services et autres charges d'exploitation se montent à 36 millions. Elles sont constituées, d'une part, des charges d'entretien pour 22,6 mios et d'autre part de 13,4 mios pour les coûts de gérance des immeubles.

Les travaux d'entretien sont présentés plus avant dans un chapitre « Programme d'entretien et d'investissement » ci-après.

Les coûts de la gérance des immeubles comprennent les charges suivantes :

- locations
- frais de nettoyage
- consommation électrique
- frais de chauffage
- taxes communales
- coût des consommables
- coût du personnel (personnel du FIGI autofinancé).

Amortissements du patrimoine administratif

Les amortissements du patrimoine administratif de 5.9 mios sont faits en application des recommandations du modèle comptable harmonisé MCH2. Pour le budget 2019, les amortissements concernent principalement les investissements financés par le fonds de la formation professionnelle et le fonds de financement des grands projets d'infrastructures du XXIe siècle.

Taxes

Les taxes enregistrent la récupération des charges d'immeubles auprès des utilisateurs pour 17.3 mios, y compris les frais de nettoyage et les charges salariales du personnel chargé de l'exploitation des immeubles. L'utilisateur principal est l'Etat du Valais. Il y a aussi quelques tiers, par exemple, les locataires des anciens appartements de la Police cantonale.

Revenus divers

Les salaires du personnel affecté aux tâches d'investissements de 0,6 mio sont ajoutés aux coûts de construction des immeubles. L'imputation se fait par le biais du compte « Prestations internes d'investissement » classé sous les revenus divers.

Revenus financiers

Les revenus financiers se montent à 28,1 mios. Ils comprennent :

- la facturation à l'Etat du Valais des locaux utilisés pour 20,2 mios ;
- la facturation aux tiers locataires pour 2 mios ;
- la facturation au fonds de la formation professionnelle et au fonds de financement des grands projets d'infrastructures du XXIe siècle pour les investissements financés par ces fonds pour 5,9 mios.

Compte des investissements

En 2019, les investissements financés par le fonds FIGI sont prévus à hauteur de 27,7 mios bruts et 24,0 mios nets. Les explications sont données au chapitre « Programme d'entretien et d'investissements ».

Compte de financement

Compte tenu des amortissements du patrimoine administratif de 5,9 mios, l'insuffisance de financement se monte à 18,1 mios.

Cette insuffisance sera financée auprès de l'Etat du Valais en application de l'article 10 de la loi sur le fonds FIGI, qui prévoit que les emprunts sont à contracter auprès de l'Etat jusqu'à un montant maximum de 500 mios.

2. Programme d'entretien et d'investissement

Programme d'investissement

Deux bâtiments font déjà l'objet d'un crédit d'ouvrage.

Il s'agit :

de l'Ecole de commerce et de culture générale de Sierre (crédit d'engagement voté par le Grand Conseil en date du 13.06.2014), qui sera terminée au courant de l'année 2019



et de l'Ecole professionnelle technique et des métiers de Sion (crédit d'engagement voté par le Grand Conseil en date du 09.09.2015) qui se terminera également en 2019.



Les principales priorités du programme d'investissement à venir sont :

- Pénitencier et cellulaire de Crêtelongue à Granges, concours jugé en décembre 2008, message au Grand Conseil prévu en mai 2019
- Centre de contrôle de véhicules à Sion, concours jugé en juin 2018, message au Grand Conseil prévu en septembre 2019



- Centrale d'engagement 117-144 à Sierre, concours jugé en août 2018, message au Grand Conseil prévu en novembre 2019
- Nouveau bâtiment pour la Castalie à Monthey, concours jugé en août 2018, message au Grand Conseil prévu en décembre 2019
- Nouveau collège de Sion, lancement du concours en septembre 2018, jugement à définir.

Cette hiérarchie est liée aux aspects administratifs et aux marchés publics, plus directement aux procédures de concours et à l'établissement des cahiers des charges y relatifs.

Programme d'entretien

Hormis la maintenance usuelle comprenant les aménagements extérieurs, les installations techniques et le mobilier, le programme d'entretien prévoit les travaux suivants :

- Ecole professionnelle, commerciale et artisanale à Sion : mise à jour complète des ateliers
- Maison Blatter à Sion : mise en conformité incendie et équipement du sous-sol pour libérer l'ancien Musée de la nature, qui sera affecté au Tribunal cantonal
- Centre d'entretien des Ronquoz à Sion : mise aux normes thermiques et assainissement de la toiture
- Oberwalliser Mittelschule St.Ursula (OMS) à Brigue : mise aux normes et transformation en fonction des besoins spécifiques de l'école



- Ecole professionnelle intercantonale de chimie (EPIC) à Monthey : mise aux normes et travaux d'assainissement en vue de l'implantation des nouvelles salles de classe



- Collège de Brigue : mise aux normes et transformation en fonction des besoins spécifiques de l'école



Le programme prend en compte les aspects administratifs tels que les études spécifiques, les mises à l'enquête publique et les mises en soumission.

Ces deux programmes prévisionnels peuvent à tout moment être adaptés en fonction des recours et des problèmes de procédure.

3. Planification financière 2019 à 2022

(en millions de francs)	Budget 2019	Plan 2020	Plan 2021	Plan 2022
Compte de résultat				
3 Charges	46.1	56.0	71.2	62.6
30 Charges de personnel	4.2	4.2	4.2	4.2
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	36.0	38.9	47.6	45.1
33 Amortissement du patrimoine administratif	5.9	12.9	19.2	11.7
35 Attribution aux fonds de rénovation			0.2	1.6
4 Revenus	46.1	56.0	71.2	62.6
42 Taxes	17.3	17.3	17.3	17.3
43 Revenus divers	0.7	0.7	0.7	0.7
44 Revenus financiers	28.1	38.0	53.2	44.6
Total du compte de résultat	0.0	0.0	0.0	0.0

Compte des investissements				
5 Dépenses d'investissement	27.7	79.5	98.8	103.5
50 Immobilisations corporelles	27.7	79.5	98.8	103.5
6 Recettes d'investissement	3.7	11.6	15.1	18.1
63 Subventions d'investissement acquises	3.7	11.6	15.1	18.1
Investissements nets	24.0	67.9	83.7	85.4

Compte de financement				
Total du compte de résultat	0.0	0.0	0.0	0.0
Amortissements du patrimoine administratif	5.9	12.9	19.2	11.6
Investissements nets	24.0	67.9	83.7	85.4
Insuffisance de financement	18.1	55.0	64.5	73.8

Le compte de résultats est équilibré sur l'ensemble de la période 2019 à 2022. Le compte des investissements se solde par des investissements nets de, respectivement, 67,9 mios, 83,7 mios et 85,4 mios pour les années de planification 2020, 2021 et 2022. L'insuffisance de financement est attendu à 55 mios pour 2020, 64,5 mios pour 2021 et 73,8 mios pour 2022, ce qui représente un cumul de 211,4 mios.

Au compte de résultat, les charges passent de 46,1 mios au budget 2019 à 62,6 mios en 2022. Les charges de personnel sont stables avec un effectif constant de 19.05 EPT. Les augmentations salariales (coefficient, renchérissement, etc.) seront identiques à celle prévues dans la planification intégrée pluriannuelle de l'Etat du Valais. Les biens, services et marchandises évoluent principalement avec le volume prévu des travaux d'entretien. Les revenus enregistrent la refacturation de l'ensemble des charges aux utilisateurs, ce qui permet de solder le compte de résultat chaque année à l'équilibre.

Les dépenses nettes d'investissement évoluent de 24 mios en 2019 à 85,4 mios en 2022. Le volume brut des investissements cumulé de 2019 à 2022 représente 309,5 mios. Il s'agit à ce stade de projets qui seront affinées au fur et à mesure de l'adoption de crédits d'engagements par le Grand Conseil et qui feront encore l'objet de choix et de fixation de priorités lors de l'établissement des budgets.

Nous vous présentons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Députés, l'assurance de notre haute considération.

Sion, le 8 août 2018

La présidente du Conseil d'Etat : **Esther Waeber-Kalbermatten**
Le chancelier d'Etat : **Philipp Spörri**



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Fonds de financement de l'investissement et de la gestion des immeubles de l'Etat (Fonds FIGI)
Fonds zur Finanzierung der Investitionen und der Geschäftsführung staatlicher Immobilien (Fonds FIGI)

Budget 2019 du Fonds FIGI

Selon l'art. 4 de loi sur le fonds FIGI, le mandat du fonds est de financer les activités suivantes, sous réserve de dispositions spéciales:

- l'acquisition et la vente d'immeubles;
- la construction d'immeubles;
- l'acquisition de terrains destinés à la construction d'immeubles;
- la transformation et l'agrandissement des immeubles propriétés de l'Etat du Valais;
- l'entretien et la mise en conformité des immeubles propriétés de l'Etat du Valais;
- l'exploitation et la gestion des biens immobiliers.

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019
Compte de résultat			
3 Charges	-	-	46'120'900
30 Charges de personnel	-	-	4'225'100
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-	-	36'000'000
35 Attribution aux fonds et financements spéciaux	-	-	5'894'800
4 Revenus	-	-	46'120'900
42 Taxes	-	-	17'316'600
43 Revenus divers	-	-	668'500
44 Revenus financiers	-	-	28'135'800
Total du compte de résultat	-	-	-
Compte des investissements			
5 Dépenses d'investissement	-	-	27'668'500
50 Immobilisations corporelles	-	-	27'668'500
6 Recettes d'investissement	-	-	3'680'100
63 Subventions d'investissement acquises	-	-	3'680'100
Dépenses nettes d'investissement	-	-	23'988'400
Insuffisance de financement	-	-	18'063'600

Remarques

--

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019
Financement de postes à durée indéterminée (nbre EPT)	-	-	19.05

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT
<p>Ecole de commerce et de culture générale, Sierre</p> <p>Ecole professionnelle technique et des métiers, Sion</p> <p>Centre de contrôle des véhicules, Sion</p> <p>Pénitencier de Crêtelongue, Granges</p> <p>Centrale d'engagement 117-144, Sierre</p> <p>La Castalie, Monthey</p> <p>Nouveau collège, Sion</p>

PROGRAMME DE GROS ENTRETIEN
<p>Ecole professionnelle, commerciale et artisanale (EPCA), Sion</p> <p>Maison Blatter, Sion</p> <p>Centre d'entretien des Ronquoz, Sion</p> <p>Oberwalliser Mittelschule St. Ursula (OMS), Brigue</p> <p>Ecole professionnelle intercantonale de chimie (EPIC), Monthey</p> <p>Collège, Brigue</p>

Indicateurs	Réalisé 2017	Planifié 2018	Planifié 2019	Ecart 18/19
Indice Schröder	68.5	69.9	70.2	0.3